

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux ultérieurs.

Rapport : 2016-07-003 LD DAT PMR 20 B. PASCAL 13LB00101 OPH77  
Date d'intervention : 07 juillet 2016

### Identification de la mission

Ce repérage à pour objectif d'identifier les matériaux et les produits susceptibles de libérer des fibres d'amiante à l'occasion des travaux prévus par le donneur d'ordre.

### Immeuble bâti visité

Adresse :

20 Square Blaise Pascal  
77000 MELUN

Niveau : 1<sup>er</sup> étage droite  
Section cadastrale : nc  
Date de construction : Avant juillet 1997  
Lot n° : 13LB00101



Périmètre du repérage :

AMIANTE Avant Travaux :  
Salle d'eau : Pose siège de douche dans bac à douche + pose barre appui  
WC : remplacement WC + pose barre appui WC

Fonction du bâtiment

Habitation (Parties privatives d'immeuble)

### Conclusion

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.**

### Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

#### Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire

Matériaux et produits	Localisation	Numéro de prélèvement	Numéro d'analyse
SANS OBJET			

**Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur**

Matériau ou produit	Localisation	Analyse ou éléments de décision de l'opérateur en absence d'analyse
SANS OBJET		

**Liste des locaux et éléments non visités**

Locaux non visités		
Etage	Locaux	Raisons et investigations complémentaires à réaliser
SANS OBJET		

Eléments ou parties de composants				
Local	Partie de local	Composant	Partie de composant	Raisons et investigations complémentaires à réaliser
SANS OBJET				

Pour les locaux ou parties de locaux ou composants non visités, les obligations réglementaires du propriétaire ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article R. 1334-19 du code de la santé publique. Dans ce cas des investigations complémentaires restent à mener.

**Constatations diverses**

NEANT



## **Sommaire du rapport**

<b>IDENTIFICATION DE LA MISSION.....</b>	<b>1</b>
<b>IMMEUBLE BATI VISITE .....</b>	<b>1</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>1</b>
<b>LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE .....</b>	<b>1</b>
<b>LISTE DES LOCAUX ET ELEMENTS NON VISITES .....</b>	<b>2</b>
<b>REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES.....</b>	<b>5</b>
<b>LE PROPRIETAIRE .....</b>	<b>5</b>
<b>LE DONNEUR D'ORDRE .....</b>	<b>5</b>
<b>OPERATEUR(S) DE REPERAGE AYANT PARTICIPE AU REPERAGE.....</b>	<b>5</b>
<b>LA MISSION DE REPERAGE.....</b>	<b>6</b>
<b>CONDITIONS .....</b>	<b>6</b>
<b>EXTRAIT DE L'ANNEXE 13.9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (LISTE NON EXHAUSTIVE) .....</b>	<b>7</b>
<b>LE RAPPORT DE REPERAGE.....</b>	<b>8</b>
<b>LISTE DES PARTIES DE L'IMMEUBLE VISITEES .....</b>	<b>8</b>
<b>LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES .....</b>	<b>8</b>
<b>CROQUIS OU PLAN DE REPERAGE.....</b>	<b>10</b>
<b>ALBUM PHOTOS .....</b>	<b>11</b>
<b>SIGNATURES.....</b>	<b>12</b>
<b>LE(S) LABORATOIRE(S) D'ANALYSES.....</b>	<b>12</b>
<b>ANALYSES LABORATOIRE.....</b>	<b>13</b>
<b>ATTESTATION DE COMPETENCE .....</b>	<b>15</b>
<b>ATTESTATION D'ASSURANCE.....</b>	<b>16</b>

## Références réglementaires et normatives

---

Textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.</li><li>• Décret 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante</li><li>• Décret 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis</li><li>• Article R.134-14 à r1334.29, Article R.1336.2 à R.1336.5, du code de la Santé Publique</li><li>• Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique</li><li>• Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification</li><li>• Décret 2006-761 du 30 juin 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et modifiant le code du travail</li></ul>
Norme(s) utilisée(s)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Norme NF X 46-020 de décembre 2008 : « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis » et son guide d'application GA X 46-034</li></ul>

## Le propriétaire

---

OPH77

Adresse :

10 Avenue Charles Péguy - BP 114  
77002 MELUN CEDEX

Personne représentant le Propriétaire lors de la visite : locataire

## Le donneur d'ordre

---

Qualité : Client

Nom : OPH77

Téléphone : 01.64.14.14.77

Email :

Adresse :

10 Avenue Charles Péguy - BP 114  
77002 MELUN CEDEX

## Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage

---

Entreprise de diagnostic

**Avicéa**

30 RUE DE L'INDUSTRIE  
cedex 563  
92500 RUEIL MALMAISON

Tél : 01 76 63 72 60

Fax : 01 47 51 75 46

Email : contact@avicea.fr

N° SIRET :

499 432 342 00016

Assurance RCP :

ALLIANZ Police n° 49 022 209 (31 Décembre 2016)

Nom et prénom de l'opérateur

L.DEFRANCE

### Certification

N° de certification :

DTI/0804-003

Organisme :

SQI

Date d'échéance :

22/07/2018

## La mission de repérage

---

### Objectif :

Il s'agit d'assurer la protection des salariés qui vont effectuer des travaux et de l'environnement du bâtiment qui va l'objet de transformation.

Lors des travaux certains matériaux sont sollicités et le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés dans la liste C de l'annexe 13.9 du Code la santé publique.

Ces matériaux et produits étant susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien ou de maintenance. Il concerne également des matériaux auxquels on ne peut accéder que par travaux destructifs.

Les résultats du repérage doivent être transmis à toute personne appelée à concevoir ou à réaliser les travaux, à qui incombent, en application du code du travail, l'organisation et la mise en œuvre des normes de protection requises.

Ainsi, sauf impossibilité technique, il doit être procédé, avant la démolition, à un retrait des matériaux contenant de l'amiante.

### Clause de validité

Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société Avicéa.

## Le cadre de la mission

### Champ d'application :

Tous les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, maisons individuelles comprises, doivent faire l'objet d'un repérage spécifique avant travaux.

### Le cadre réglementaire de la mission

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page 4 du présent rapport.

### Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique modifié (Liste C) et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

## Conditions

---

### **Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur**

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision décembre 2008.

### **Plan et procédures de prélèvements**

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention

### **Devoir de conseil**

Sans objet

**Extrait de l'annexe 13.9 du Code de la santé publique (liste non exhaustive)**

<b>Liste C mentionnée à l'article 1334-22</b>	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
<b>1 - Toiture et étanchéité</b>	
Plaques ondulées.	Plaques en fibres-ciment
Ardoises.	Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment
Eléments ponctuels.	Conduits de cheminée, conduits de ventilation...
Revêtements bitumineux d'étanchéité.	Bardeaux d'asphalte ou bitume (« shingle »), pare-vapeur, revêtements et colles.
Accessoires de toitures	Rivets, faîtages, closoirs...
<b>2 - Façades</b>	
Panneaux-sandwichs	Plaques, joints d'assemblage, tresses...
Bardages.	Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage.
Appuis de fenêtres	Eléments en fibres-ciment.
<b>3 - Parois verticales intérieures et enduits</b>	
Murs et cloisons	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation.
Poteaux (périphériques et intérieurs).	Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre),
Cloisons légères ou préfabriquées	Peintures intumescents, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment.
Gaines et coffres verticaux.	Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux.
Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Vantaux et joints.
<b>4 - Plafonds et faux plafonds</b>	
Plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite).
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures).	Flocages, enduits projetés, peintures intumescents.
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation.
Gaines et coffres horizontaux.	Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux.
Faux plafonds.	Panneaux et plaques.
<b>5 - Revêtements de sol et de murs</b>	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement).	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations.
Revêtement de murs	Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.
<b>6. Conduits, canalisations et équipements</b>	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides).	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment.
Conduits de vapeur, fumée, échappement.	Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons.
Clapets/volets coupe-feu	Clapet, volet, rebouchage.
Vide-ordures.	Conduit en fibres-ciment.
<b>7 - Ascenseurs et monte-charge</b>	
Portes palières.	Portes et cloisons palières.
Trémie, machinerie.	Flocage, bourre, mur/plancher, joint mousse.
<b>8 - Equipements divers</b>	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
<b>9 - Installations industrielles</b>	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
<b>10 - Coffrages perdus</b>	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Eléments en fibres-ciment.

## Le rapport de repérage

Périmètre du repérage : AMIANTE Avant Travaux  
Date d'exécution de la visite : 07 juillet 2016  
Date d'émission du rapport de repérage : 15 juillet 2016  
Documents demandés : rapports de repérages antérieurs et plans  
Documents remis : NEANT

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses.

## Liste des parties de l'immeuble visitées

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Bâtiment - Etage	Locaux
(1er Droite)	Salle eau, Toilettes

## Liste des matériaux et produits repérés

### Synthèse des résultats du repérage :

Composants de la construction	Partie du composant vérifié ou sondé	Localisation	Photos n°	Prélèvements Echantillons n°	Analyses n°	Présence d'amiante (*)	Analyse ou éléments de décision de l'opérateur
Murs	Autres matériaux Peinture / plâtre	-1ER Droite-Salle eau	2	OUI ECH-N°001	16H02 1122-001	NON	Résultat d'analyse de matériau ou produit
Murs	Autres matériaux Faïence	-1ER Droite-Salle eau	3	OUI ECH-N°002	16H02 1122-002	NON	Résultat d'analyse de matériau ou produit
Sol	Autres matériaux Carrelage	-1ER Droite-Toilettes	4	OUI ECH-N°003	16H02 1122-003	NON	Résultat d'analyse de matériau ou produit
Murs	Autres matériaux Toile de verre / béton	-1ER Droite-Toilettes	5	OUI ECH-N°004	16H02 1122-004	NON	Résultat d'analyse de matériau ou produit

S(\*) : attente du résultat du laboratoire ou susceptible

### Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

SANS OBJET

### Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire

Matériaux et produits	Localisation	Numéro de prélèvement	Numéro d'analyse
SANS OBJET			

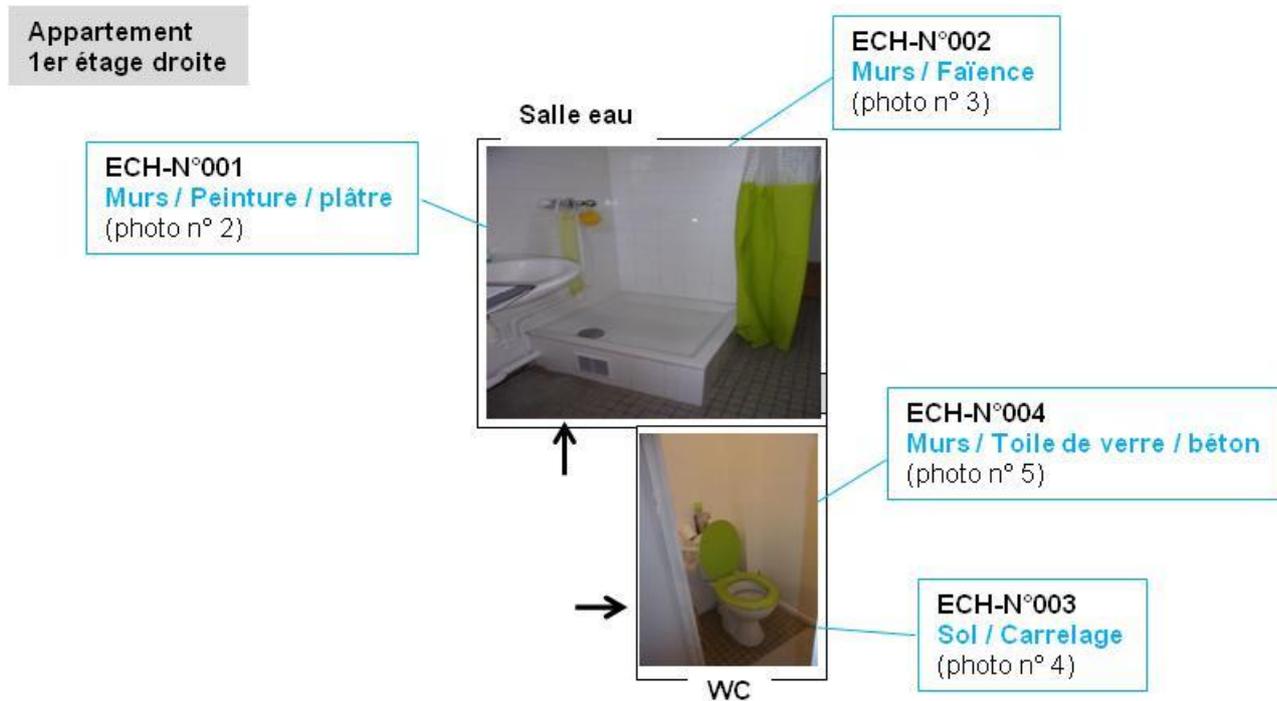
**Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur**

Matériau ou produit	Localisation	Analyse ou éléments de décision de l'opérateur en absence d'analyse
SANS OBJET		

**Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante après analyse en laboratoire :**

Matériaux et produits	Localisation	Numéro de prélèvement	Numéro d'analyse	Photo
Autres matériaux (Peinture / plâtre)	-1ER Droite-Salle eau (Murs)	ECH-N°001	16H021122-001	
Autres matériaux (Faïence)	-1ER Droite-Salle eau (Murs)	ECH-N°002	16H021122-002	
Autres matériaux (Carrelage)	-1ER Droite-Toilettes (Sol)	ECH-N°003	16H021122-003	
Autres matériaux (Toile de verre / béton)	-1ER Droite-Toilettes (Murs)	ECH-N°004	16H021122-004	

## Croquis ou Plan de repérage



## Album photos

---



Photo N° 2 ECH-N°001 -1ER  
Droite-Salle eau Murs Peinture /  
plâtre



Photo N° 3 ECH-N°002 -1ER  
Droite-Salle eau Murs Faïence



Photo N° 4 ECH-N°003 -1ER  
Droite-Toilettes Sol Carrelage



Photo N° 5 ECH-N°004 -1ER  
Droite-Toilettes Murs Toile de  
verre / béton

## **Signatures**

---

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : S.Q.I.

Adresse de l'organisme certificateur :

Les Quadrants 3 AV du centre Guyancourt 78182 St Quentin en Yvelines

### Cachet de l'entreprise



Fait à RUEIL MALMAISON

Rapport rédigé le, 15 juillet 2016

Par : Avicéa

Nom et prénom de l'opérateur : L.DEFRANCE

Signature de l'opérateur



*La société Avicéa atteste que ni ses employés, ni elle-même, ne reçoivent, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.*

## **Le(s) laboratoire(s) d'analyses**

---

EUROFINS  
117 quai Valmy  
75010 PARIS

## Analyses laboratoire



Hygiène du Bâtiment

**AVICEA**  
**Monsieur Jean-Marc MOINARD**  
30 rue de l'industrie  
92500 RUEIL MALMAISON

### RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-047126-01      Version du : 13/07/2016 20:51      Page 1/2  
Dossier N° : 16H021122      Date de réception : 11/07/2016  
Référence dossier : 2016-07-003 LD DAT PMR 20 B PASCAL OPH77 - 20 Square Blaise Pascal 77000 Melun

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	1 - Salle eau / Mur - Peinture + plâtre	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) matériau dur (beige)	<b>MET</b> *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	2 - Salle eau / Mur - Faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) en traces	<b>MET</b> *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	3 - WC / Planchers - Carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris)	<b>MET</b> *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	4 - WC / Mur - Toile de verre + béton	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)	<b>MET</b> *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

**Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :**

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France**  
117, Quai de Valmy, CS 5004  
F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE  
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb  
S.A.S au capital de 3 944 055 € RCS Paris 529 293 912 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION  
N° 1-1592  
Portée disponible sur  
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

---

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

---

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-047126-01

Version du : 13/07/2016 20:51

Page 2/2

Dossier N° : 16H021122

Date de réception : 11/07/2016

Référence dossier : 2016-07-003 LD DAT PMR 20 B.PASCAL OPH77 - 20 Square Blaise Pascal 77000 Melun

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

Nicolas Rangassamy  
Technicien de Laboratoire

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France**

117, Quai de Valmy, CS 5004  
F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE  
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: [www.eurofins.fr/hdb](http://www.eurofins.fr/hdb)  
S.A.S au capital de 3 944 055 € RCS Paris 529 293 912 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION  
N° 1 - 1592  
Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



**Attestation de compétence**



**CERTIFICAT** N° DTI / 0804-003

Certifié par la présente que :

**LAURENT DEFRANCE**

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	23/07/2013	22/07/2018
DPE - tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	01/04/2008	31/03/2013
DPE - tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	01/04/2013	31/03/2018

qui ont été réalisés par Socotec Certification conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâties et les critères d'accréditation des organismes de certification  
 - Arrêté du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification

  
 Directeur Général  
 de SOCOTEC Certification



AGREMENTATION N° 44085  
 CERTIFICATION  
 PORTEE DISPONIBLE SUR  
 WWW.COFRAC.FR

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de SOCOTEC Certification à l'adresse [www.socotec-certification.com](http://www.socotec-certification.com)  
 Socotec Certification - SAS au capital de 40 000 euros - RCS Versailles 490 984 309 - Les Quadrants - 3 avenue de Centre - Guyancourt - Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex - [www.socotec-certification.com](http://www.socotec-certification.com)

## Attestation d'assurance



Police n° 49 022 209 - Adhésion n° TO 168010

### Attestation d'Assurance

#### Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D, dont le siège social est sis 87 rue de Richelieu 75002 PARIS, atteste que

AVICEA  
30 RUE DE L'INDUSTRIE  
92500 RUEIL MALMAISON

a souscrit auprès d'elle sous le n° 49 022 209 un contrat d'assurance ayant pour objet de satisfaire à l'obligation édictées par les articles L271-6 et R-271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et de le garantir contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités suivantes :

Amiante: Constat vente . Constat avant travaux ou démolition .Diagnostic Technique Amiante (DTA) . Contrôle Périodique Amiante.  
Plomb: Constat de Risques d'Exposition au Plomb (CREP) . Diagnostic du Risque d'Intoxication par le Plomb (DRIP) . Recherche de plomb avant travaux .

Diagnostic de Performance Energétique (DPE)  
Diagnostic Termites – Etats parasites  
Contrôle des Installations de Gaz  
Contrôle des Installations Electriques  
Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (sécurité du travail)  
Expertise sur les installations d'assainissement autonome collectif et non collectif  
Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques (ERNMT)  
Vérification des équipements et installations incendie  
Loi Carrez  
Diagnostic métrage habitable Loi Boutin  
Prêts conventionnés – Prêts à taux zéro – Normes d'Habitabilité (notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux de type de Robien, Scellier)  
Etat des lieux locatifs  
Détermination des millièmes de copropriété  
Diagnostic technique SRU  
Diagnostic Humidité  
Diagnostic Accessibilité  
Diagnostic Eco Prêt (méthode TH-C-E ex)  
Etude thermique réglementaire (RT 2005 - RT 2012)  
Réalisation de bilans thermiques par:  
Thermographie infrarouge  
Conseil en rénovation énergétique à l'exclusion de "toutes activités de maîtrise d'œuvres et d'assistance à maîtrise d'œuvres"  
Diagnostic des déchets issus de la démolition sous réserve que cette activité n'excède pas 10% du chiffre d'affaires de l'assuré

**Garantie RC Professionnelle : 500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.**

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du **01/01/2016 au 31/12/2016**.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables à l'assuré le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité. Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris le 8 mars 2016  
Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D, et par délégation



ADM00239 - V02/09 - Imp04/12

Allianz Vie  
S.A. au capital de 643 054 425 euros  
340 234 962 RCS Paris  
N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz I.A.R.D.  
S.A. au capital de 938 787 416 euros  
542 110 291 RCS Paris  
N° TVA : FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code  
Des Assurances  
Siège social :  
87 rue de Richelieu, 75002 Paris